

**3121 - Construction et restructuration
des collèges publics**

Cession de terrains à HERRLISHEIM

Rapport n° CP/2011/302

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'aliénation de trois parcelles du domaine privé du Département du Bas-Rhin à la commune de HERRLISHEIM dans le terrain d'assiette du collège de HERRLISHEIM.

La commune de HERRLISHEIM a engagé un projet de restructuration et d'extension de son gymnase situé en limite du collège. Dans ce cadre, elle a sollicité notre collectivité en vue lui céder trois parcelles appartenant au Département du Bas-Rhin, (depuis le transfert par la commune en mai 2005) dans le terrain d'assiette du collège de HERRLISHEIM. Ces emprises n'étant pas nécessaire au besoin du Département, il est proposé de rétrocéder à l'euro symbolique les superficies pour permettre la réalisation du projet de la commune. La cession portera sur les parcelles cadastrées sous section 23 : n°427 de 5,38 ares, n°428 de 10,52 ares, n°430 de 0,35 are, soit au total 16,25 ares.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la cession à la commune de HERRLISHEIM des parcelles cadastrées sous section 23 n°427, 428 et 430 d'une contenance totale de 16,25 ares, à l'euro symbolique

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M.Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du département habilité à signer les actes afférents à cette cession.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL